

**DROITS DE SCOLARITE, D'INSCRIPTION ET AUTRES FRAIS - 2023/2024**

**CRECHE**

	<b>(FCFA)</b>
<b>Mensualité</b>	90 000

**PRE -SCOLAIRE**

	<b>(FCFA)</b>
<b>Inscription</b>	100.000
<b>Réinscription</b>	50.000
<b>Frais généraux</b>	30.000
<b>Frais mensuels</b>	50.000
<b>Pack uniformes</b>	25.000

**PRIMAIRE**

	<b>(FCFA)</b>
<b>Inscription</b>	100.000
<b>Réinscription</b>	50.000
<b>Frais généraux</b>	30.000
<b>Frais mensuels</b>	50.000
<b>Pack uniformes</b>	25.000

**COLLEGE**

	<b>(FCFA)</b>
<b>Inscription</b>	100.000
<b>Réinscription</b>	50.000
<b>Frais généraux</b>	30.000
<b>Frais mensuels</b>	50.000
<b>Pack uniformes</b>	30.000

**LYCEE**

	<b>(FCFA)</b>
<b>Inscription</b>	100.000
<b>Réinscription</b>	50.000
<b>Frais généraux</b>	30.000
<b>Frais mensuels</b>	50.000
<b>Pack uniformes</b>	30.000

\* Les frais généraux comprennent l'assurance contre les accidents (premiers soins), l'accès aux ressources informatiques, cartes d'accès, frais d'administration, intervenants extérieurs, participation APE.

\* Pour la crèche les Tarifs comprennent la nourriture, le lait, les couches et les soins.

# GROUPE SCOLAIRE KAMBAL

## FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ELEVES ET LE PERSONNEL

Pour toute nouvelle inscription et toute réinscription dans l'établissement, un droit d'inscription ou de réinscription et les frais généraux, non divisibles, quelle que soit la durée de la scolarité, sont exigés. Ce droit d'inscription ou de réinscription et les frais généraux ne sont pas remboursables en cas d'annulation d'inscription ou de départ anticipé, sauf cas de force majeure.

**Les frais de restauration sont fixés à 20.000 FCFA par élève.**

Chaque abonné a droit à de l'eau minérale à volonté et un verre de jus local.

Un dessert est offert chaque deux semaines.

Nos repas sont équilibrés, faits maison, sans produits artificiels.

Pendant l'année, les élèves et les parents auront le planning du menu mensuel.

Un repas occasionnel à la cantine est facturé 1.000 Fcfa le plat.

### PERSONNEL

Les activités sur le plan scolaire et sportif sont encadrées par un **personnel qualifié et compétent** formé en permanence et évoluant dans un cadre convivial.

**NB:** Les frais généraux, d'inscription, de réinscription et de réservation de l'internat ne sont pas remboursables

### INTERNAT

#### LA VIE D'INTERNE À KAMBAL

L'internat mixte du groupe scolaire Kambal accueille des élèves sénégalais et étrangers, de l'élémentaire au lycée, Il est ouvert durant la semaine, les week ends et vacances (hormis vacances d'été et de Noël).

Etre interne à Kambal, c'est vivre dans une ambiance familiale et profiter d'un endroit sécurisant, adapté aux besoins de chacun et propice à l'apprentissage. Les infrastructures, les chambres, les terrains de sport, le restaurant scolaire, l'amphithéâtre ou encore le foyer des élèves sont prévus pour accueillir dans les meilleures conditions les familles qui font le choix de vivre leur scolarité en internat.

#### JOURNÉE TYPE À L'INTERNAT

HORAIRES	ACTIVITES
7h00	Lever
7h15-7h45	Petit déjeuner
8h00	Début de cours
10h00-10h30	Récréation pour les collégiens et lycéens
11h00-11h30	Récréation pour les élèves du primaire
13h00-15h00	Déjeuner et pause
15h00-17h00	Reprise des cours
17h00	Fin des cours
17h00-17h30	Pause
17h30	Etude surveillée
A partir de 19h	Dîner, temps libre au foyer
20h à 20h30	Montée à l'internat, temps libre
21h30-22h00	Extinction des feux (possibilité pour les lycéens de travailler jusqu'à 23h)

# GROUPE SCOLAIRE KAMBAL

## INSCRIPTION À L'INTERNAT

À Kambal nous accompagnons les familles dans leur choix, en l'expliquant aux enfants. Nous faisons des enfants notre priorité, car ils doivent comprendre et accepter le choix des parents. Être à l'internat à Kambal ne doit pas seulement concerner les parents.

Avant l'inscription, nous vous proposons un rendez vous avec la Directrice générale, le coordinateur ou l'un de leurs adjoints pour que l'équipe puisse évaluer et comprendre vos attentes et vous accompagner dans votre choix, vous présenter notre établissement et notre projet d'école. Si l'élève exprime des craintes, il sera rassuré, nous avons des psychologues, des éducateurs spécialisés et une équipe compétente.

### PRIX

	(FCFA)	
Frais d'inscription	100.000	
Frais généraux	30.000	
Pack uniforme	25.000 (élémentaire) 30.000 (collège et lycée)	
Mensualité	250 000 pour les pensionnaires inscrits du lundi au vendredi retour à la maison durant les vacances.	Comprenant le logement, la restauration, la mensualité et certaines sorties scolaires.
	300 000 pour les pensionnaires inscrits du lundi au dimanche retour à la maison durant les vacances.	

## REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPE SCOLAIRE KAMBAL

### PRÉAMBULE

Le groupe scolaire Kambal est une structure mixte et démocratique. Il ne fait aucune distinction entre les enfants par rapport à leur appartenance sociale et ethnique. Il a pour but de participer à une bonne éducation de nos enfants, les aider à recevoir un enseignement général de qualité et les accompagner à servir leurs pays.

### Titre I : ADMINISTRATION.

**Article 1.** La Directrice est la personne morale du GSK et le chef hiérarchique de tout le personnel. Elle est secondée par une assistante-comptable, un manager général, une chargée de communication, un chargé de l'informatique, un coordinateur.

**Article 2.** Les surveillants assistent le Coordinateur dans la gestion des classes surtout du moyen secondaire pour la discipline, la ponctualité et l'assiduité des professeurs et élèves.

### Titre II. PERSONNELS.

**Article 3.** Le personnel enseignant (éducateurs, instituteurs, professeurs) dispensent les cours aux élèves.

**Article 4.** Le personnel d'appui (bibliothécaire, infirmier, gardien, cuisinière, techniciennes de surface) s'occupe respectivement de la gestion des ouvrages, de la santé, de la sécurité, de la restauration et de la propreté des lieux.

# GROUPE SCOLAIRE KAMBAL

## Titre III. HORAIRES.

**Article 5.** Les cours démarrent à 8 h du lundi au vendredi, et les après-midis à 15h les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Une récréation de 30 mn est prévue de 11 h à 11 h 30 mn pour le préscolaire et l'élémentaire ; elle est de 15 mn au moyen secondaire de 09 55 mn à 10 h 15 mn. Les enseignements se terminent à 17 h, après une pause de 13 h à 15 h, sauf le mercredi où ils s'arrêtent à 13 heures.

**Article 6.** Les enseignants et les surveillants doivent être en place un quart d'heure avant le début des cours. Les élèves doivent entrer en classe le matin et en sortir l'après-midi en ordre. Les élèves du préscolaire et de l'élémentaire doivent être accompagnés jusqu'à la sortie de l'école par leur enseignant.

**Article 7.** Les surveillants délivrent les billets d'entrée après une absence justifiée des élèves. Le/la parent (e) doit être informé (e), dès l'absence son enfant, et convoqué(e) après des absences répétées en l'espace d'un mois.

## Titre IV. DISCIPLINE

**Article 8.** Les élèves doivent manifester un respect envers tout le personnel du GSK.

**Article 9.** Le Conseil de discipline se compose de la directrice, du coordinateur, du professeur principal ou du maître de la classe, du surveillant, du/de la parent (e) d'élève, de l'élève suspecté (e). La délibération finale se fait sans l'élève et le/la parent(e).

**Article 10.** Le conseil de discipline peut prendre des sanctions à l'encontre de tout élève reconnu coupable, après l'examen d'un rapport du plaignant et audition de l'incriminé. Les sanctions sont l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire, l'exclusion définitive.

**Article 11.** le port et l'utilisation du téléphone sont formellement interdits pour les élèves. Tout contrevenant verra son téléphone confisqué.

**Article 12.** Les châtiments corporels sont formellement interdits.

**Article 13.** Il est interdit de salir l'école (la cour, les couloirs ; les salles de classe, les murs, les toilettes) par des ordures, crachats ou tout autre matériau. Il est interdit, également, d'apporter à l'école des objets tranchants ou pointus.

**Article 14.** le port de l'uniforme est obligatoire dans l'établissement, au terrain de sport et dans toutes les activités organisées par l'école.

**Article 15.** Toute personne étrangère à l'établissement doit impérativement s'adresser au Coordinateur.

***Ce présent règlement intérieur tend à créer une ambiance saine, dans le respect mutuel et une responsabilité assumée de chacune et chacun en vue d'une formation optimale tournée vers le développement de la Nation sénégalaise.***